

Audience solennelle du 5 février 2018

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, chacun en vos titres, rangs et qualités ;
Chers collègues, chers amis,

Voltaire a écrit : « *Le secret d'ennuyer est celui de tout dire* ». Mon propos introductif sera donc aussi bref que possible.

Nathalie Massias, présidente du tribunal, l'ensemble des collègues de nos deux juridictions réunies et moi-même vous remercions vivement pour votre présence, tant nous savons vos agendas chargés et votre temps contraint, sans parler de la météo exécrable... Votre présence manifeste votre estime pour la justice administrative et votre intérêt pour nos deux juridictions. En vous adressant cette chaleureuse bienvenue, je me fais également l'interprète des deux autres tribunaux du ressort de la cour, Montreuil et Cergy-Pontoise dont les deux présidents Dominique Kimmerlin et Gilles Hermitte sont présents. Y est également associé le tribunal administratif de Paris dont la présidente, Claire Jeangirard-Dufal, est parmi nous. Comment enfin ne pas citer notre grande sœur la cour administrative d'appel de Paris dont le président Patrick Frydman, également parmi nous, a auparavant présidé la cour de Versailles. Certes notre ressort est vaste, mais moins que celui de la cour de Paris, incluant une partie de l'outre-mer et sur lequel, de ce fait, le soleil ne se couche jamais, à l'instar de l'empire de Charles Quint.

Nous vous savons gré d'avoir trouvé le temps, dans un agenda chargé à la mesure des hautes responsabilités qui sont les vôtres, de venir à notre rencontre ce soir pour que nous puissions vous rendre compte des conditions dans lesquelles nous exerçons nos missions et vous informer des grands chantiers achevés ou prévus. L'exposé synthétique auquel Nathalie Massias et moi nous livrerons à deux voix sera suivi par une conférence également à deux voix délivrée par de prestigieux intervenants, Patrice Gueniffey puis Emmanuel Decaux, qui traiteront de la Déclaration de 1789, pierre angulaire de l'État de droit et de notre contrat social.

En accueillant ici ce soir nos invités, et en premier lieu les membres de la représentation nationale présents, nous souhaitons aussi honorer les interlocuteurs qui nous accompagnent tout au long de l'année et avec lesquels nous avons su nouer des relations de travail toujours utiles et respectueuses, et souvent fructueuses et amicales. Je tiens à saluer :

- les hauts représentants de l'État dans les Yvelines et la Seine-Saint-Denis, MM les préfets Morvan et Durand et les autres membres du corps préfectoral présents ;
- les présidents et magistrats du siège et du parquet des juridictions judiciaires présents parmi nous. En France la justice respire à deux poumons et dans notre ressort les ordres judiciaire et administratif travaillent en parfaite intelligence. Alors que l'on voit poindre dans nos juridictions d'importantes mutations liées à la révolution numérique, il est de leur intérêt bien compris de comparer leurs méthodes de travail, qui sont autant de leviers d'enrichissement mutuel.
- les magistrats des juridictions financières et tribunaux de commerce ;
- les élus et tout spécialement les édiles de la ville qui nous accueille, au premier chef le maire de Versailles, François de Mazières ;
- les responsables des directions et services de l'État et des collectivités territoriales ;
- les responsables des forces concourant, avec un dévouement admirable, à la préservation de la sécurité publique, qu'il s'agisse de la gendarmerie ou de la police nationale, agissant sous le contrôle de nos juridictions dans l'exercice de leurs missions de police administrative ;

- les avocats, beaucoup moins auxiliaires que *partenaires* de justice, qu'ils soient membres des barreaux du ressort ou de l'ordre des avocats aux conseils. Parmi les bâtonniers du ressort, une mention spéciale est due à Me Christine Blanchard-Masi dont c'est la première visite aux juridictions administratives depuis le début de son bâtonnat entamé le 1^{er} janvier. S'y ajoutent bien sûr les experts ;
- les universitaires représentant les établissements avec lesquels nous travaillons afin de faire mieux connaître notre jurisprudence et nos métiers, pour y attirer de jeunes talents ;
- les éminents représentants des cultes, dont la présence est d'autant plus la bienvenue ce soir que nous célébrons la Déclaration de 1789, dont l'article 10 affirme pour la première fois de notre histoire la liberté religieuse ;
- enfin, Versailles étant une ville au patrimoine culturel inestimable, nous sommes heureux d'accueillir le Centre des monuments nationaux et son président Philippe Bélaval, qui fut le premier président de cette cour.

Je veux aussi saluer l'importante délégation du Conseil d'Etat conduite ce soir, en l'absence du président Sauvé retenu au Palais-Royal par d'autres obligations, par Bernard Stirn. Monsieur le Président, le *Journal officiel* du 28 janvier indique que vous allez quitter dans quatre mois la présidence de la section du contentieux. Le JO ne peut être soupçonné de diffuser des *fake news*...C'est donc la dernière fois que vous assistez *ex officio* à l'audience solennelle des juridictions versaillaises. Au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer l'action que vous aurez conduite pendant 11 ans et demi, dans l'indépendance et l'exigence intellectuelle. Vous avez su rester constamment disponible, à l'écoute des attentes préoccupations des tribunaux et des cours. Vous avez su faire accomplir à la jurisprudence des avancées considérables et l'enrichir d'apports extérieurs - européens et internationaux - tout en maintenant sa cohérence. Le juge des référés – et notamment le juge du référé-liberté – a vu son office progresser spectaculairement sous votre impulsion, y compris lorsque cela impliquait de votre part de vous exposer personnellement.

Vous avez parallèlement mené une intense activité d'enseignement, notamment à Sciences-Po et construit, ouvrage après ouvrage, une œuvre éditoriale aidant à mieux comprendre les ressorts profonds de l'office du juge administratif au service de la promotion des droits fondamentaux et du respect de la légalité républicaine. Qu'un nom propre devienne un nom commun, en l'occurrence le nom d'un ouvrage familier des étudiants (le Laubadère, le Braibant et désormais le Stirn) voilà qui est hors du commun...

Tout cela justifie - ô combien - que nos deux juridictions vous gardent toujours leur estime et leur amitié.

=> Quels furent les traits saillants de l'année écoulée ?

° Je me permets de vous renvoyer à la plaquette de présentation qui vous a été distribuée et qui comporte les données statistiques essentielles. La structure du contentieux de la cour se divise en environ :

- 50 % de droit des étrangers ;
- 25 % de contentieux fiscal ;
- 25 % d'appels relevant d'autres champs, tels que les contentieux sociaux (PSE), l'urbanisme, l'environnement, la fonction publique...

° La difficulté - hélas réelle mais que j'espère temporaire - à équilibrer nos flux et à diminuer notre stock d'affaires de plus de deux ans est due pour partie à des tensions sur nos effectifs

de rapporteurs, ainsi qu'à des facteurs certes quantitatifs mais aussi qualitatifs, notamment la complexité croissante de certains contentieux. La situation a été, au moins pour partie, préservée de la dégradation grâce à la hausse du nombre des ordonnances.

° 2017 a marqué le passage au caractère obligatoire – réussi me semble-t-il - de Télérecours pour les avocats et les administrations. L'effort d'adaptation a été exigeant *pour tous* : que *chacun* en soit remercié.

Que vous dire de plus sur 2017, sinon que la cour a difficilement surmonté le départ de sa présidente Martine de Boisdeffre, la tristesse de la voir partir après un beau septennat étant il est vrai atténuée par la joie de la voir accéder à une présidence de section au Conseil d'Etat et donc au cercle fermé du bureau, qui est au Palais-Royal ce que l'Olympe était aux dieux grecs.

=> Que dire des grands chantiers qui jalonnent 2018, du moins ceux que Nathalie Massias n'évoquera pas dans un instant ?

° Elargir le recours aux ordonnances

Une allocation optimale des ressources humaines exige de dégager des marges de manœuvre pour que les rapporteurs puissent se concentrer sur les dossiers qui exigent un traitement collégial. Ceci implique que les affaires ne présentant pas un tel degré de difficulté soient examinées, certes avec toute la rigueur méthodologique requise, mais avec plus de souplesse. Grâce à une réflexion collective dont j'espère qu'elle aboutira bientôt, le recours à la procédure des ordonnances de l'article R. 222-1 dernier alinéa du code de justice administrative devrait donc être élargi cette année.

° Avancer dans la voie de la réforme de la rédaction

La juridiction administrative est désormais irrévocablement engagée dans la voie d'une simplification de la rédaction de ces décisions. Il ne s'agit pas de bavarder, ou de passer par-dessus bord la rigueur du raisonnement et la précision des concepts juridiques, mais de faire en sorte – notamment en ayant recours au style direct – d'adopter une rédaction s'écartant de tournures ou locutions datées, et plus en phase avec la formulation actuelle de notre langue, y compris le français juridique. Dès lors que le Conseil constitutionnel lui-même a opéré cette transition à la satisfaction générale, il serait un peu étrange que nous cultivions à cet égard ce que le général de Gaulle appelait « *la douceur des lampes à huile et la splendeur de la marine à voiles* ». Mais si le but à atteindre semble assez clair, des temps de transitions et d'adaptations seront naturellement prévus.

° Travailler à l'amélioration de notre communication externe

La cour édite une belle *Lettre* de jurisprudence, dont le n° 23 est accessible en ligne depuis quelques jours. Il s'agira d'en conserver les acquis et de l'enrichir de nouveaux contenus sur la vie de la cour et de la juridiction administrative dans son ensemble, pour contribuer à élargir son lectorat.

° Poursuivre la démarche de prospection de nouveaux locaux

Certes nos locaux offrent des conditions de travail fonctionnelles, mais nos espaces accueillant le public sont assez malcommodes, la cour est très excentrée par rapport au centre de Versailles et aux réseaux de transports publics et le loyer est onéreux. Nous devons donc

persévérer dans la démarche qui nous permettra de trouver à terme une solution immobilière pleinement satisfaisante, durable et soutenable.

° Construire le nouveau projet de juridiction

Nous devons au cours des prochains mois tirer les enseignements du projet triennal qui va s'achever et élaborer le suivant qui devra s'ouvrir à de nouvelles thématiques, notamment la prévention des risques psychosociaux.

Ceci montre que les prochains mois seront donc à la cour marqués du sceau du volontarisme, mais comme le disait Guillaume le Taciturne « *Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer* ».

Avant de conclure, je négligerais l'essentiel si j'omettais de rendre hommage à la très belle équipe d'hommes et de femmes que j'ai l'honneur de conduire depuis neuf mois. Ici même chaque jour, les magistrats, agents de greffe, assistants de justice, vacataires et stagiaires mobilisent leurs énergies pour traiter avec un haut degré de professionnalisme le maximum d'affaires. En outre, ils se forment aux évolutions du droit et réfléchissent aux méthodes qui permettront à notre cour de tenir son rang et d'accomplir les réformes faisant d'elle une communauté de travail toujours soudée et performante, fière de ses traditions mais aussi moderne et apte à relever les défis qui l'attendent.

Je vous remercie.

Terry Olson.